

EN PARTENARIAT AVEC LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS PLUSIEURS OPÉRATIONS DE MARQUAGE DE RAIES SONT EN COURS SUR LES CÔTES FRANÇAISES D'ATLANTIQUE ET DE MANCHE

**EN CAS DE CAPTURE D'UNE RAIÉ
PORTANT UNE MARQUE,
AYEZ LE BON RÉFLEXE :**

NOTEZ

- La date de capture
- Le lieu de capture (coordonnées GPS si possible)
- Le numéro de la marque
- La longueur totale du poisson (du nez au bout de la queue)



RELACHEZ

Si le poisson est destiné à être relâché, remettez-le à l'eau aussi vite que possible, en laissant la marque en place.

Si le poisson est conservé, récupérez la marque.

TRANSMETTEZ VOS INFORMATIONS

En contactant le Comité régional ou départemental des pêches le plus proche

En contactant l'APECS par téléphone au 06 77 59 69 83 ou par mail asso@asso-apecs.org

En complétant un formulaire en ligne en vous connectant sur www.asso-apecs.org

POURQUOI MARQUER DES RAIES ?

Les résultats de ces opérations de marquage permettront de préciser les aires de répartition et les déplacements horizontaux des espèces étudiées.

Ces informations pourront aider à mieux identifier les stocks, et éventuellement à estimer leur abondance, éléments indispensables à considérer pour l'élaboration de mesures de gestion efficaces.

QUELLES ESPÈCES SONT CONCERNÉES ?

5 espèces fréquentant les eaux côtières font l'objet de marquage :
la raie brunette (*Raja undulata*),
la raie mée (*Raja microocellata*),
la raie lisse (*Raja brachyura*),
la raie bouclée (*Raja clavata*)
et la raie douce (*Raja montagui*)



FRANCE FILIERE PECHE



Ifremer

